

**Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros**

A R R E T E

**Portant mise en place d'une circulation alternée
Rue de Bouscao et Rue de Roudouanton
Le 12 et 13 décembre 2022**

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise EUROVIA, en date du 9 décembre 2022

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer la circulation des véhicules sur la rue de Bouscao et la rue de Roudouanton, pendant toute la durée des travaux de voirie, entrepris par l'entreprise EUROVIA

A R R E T E

Article 1 : Il sera mis en place une **circulation alternée**, par feux tricolores, pour tous les véhicules de toutes catégories circulant sur la rue de Bouscao et la rue de Roudouanton, pendant la durée des travaux de voirie, entrepris par l'entreprise EUROVIA, le 12 et 13 décembre 2022

Article 2 : Ces dispositions de circulation visée à l'article 1 prendront fin le 13 décembre 2022, date prévisible de fin des travaux.

Article 3 : Une signalisation de type réglementaire matérialisant ces dispositions de circulation **sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux**, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 12 décembre 2022. Cette signalisation restera en place pendant la durée des travaux.

Article 5 : Le Maire de Saint Quay Perros, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec
- L'entreprise

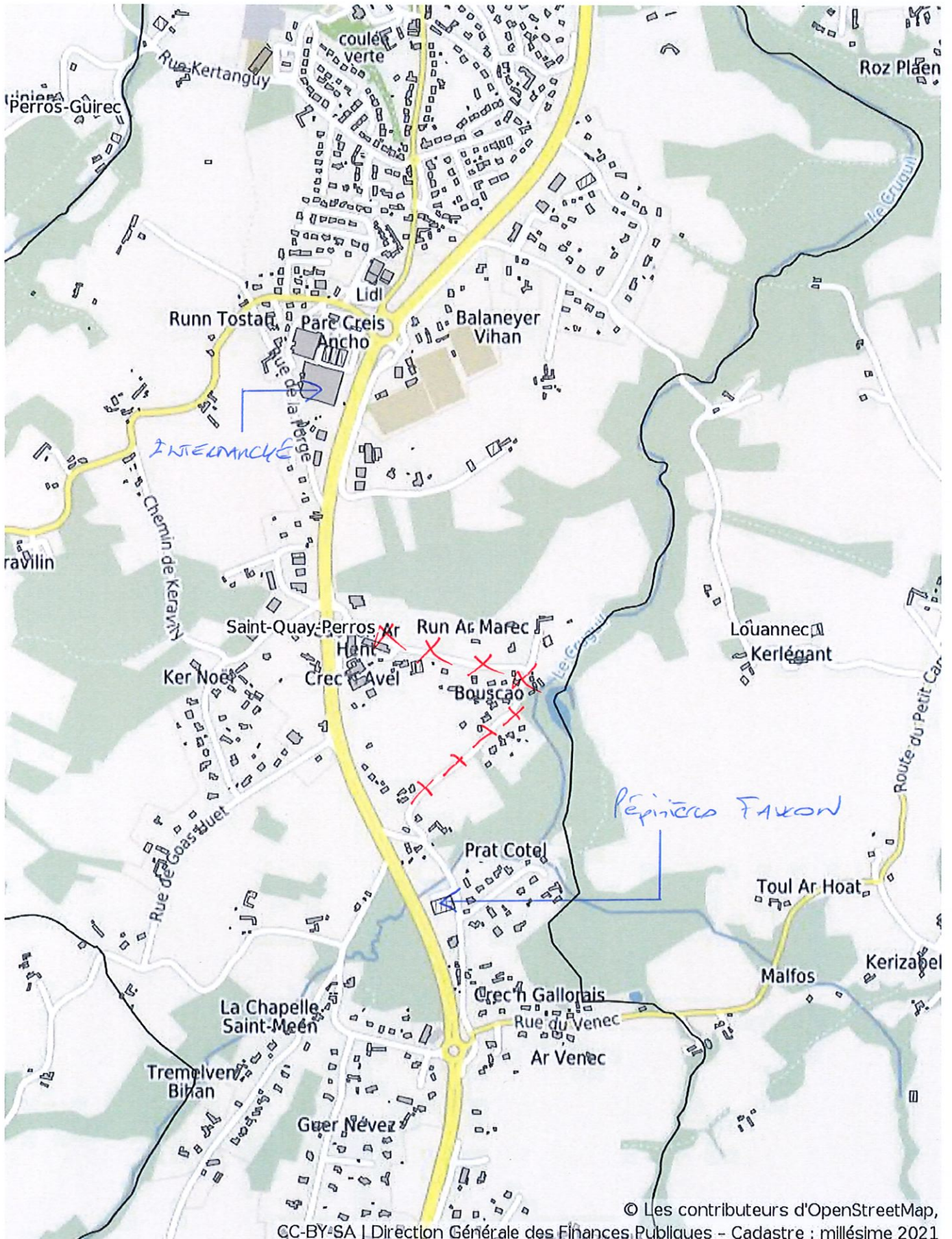
Fait et affiché en Mairie de Saint Quay-Perros, le 9 décembre 2022

LE BOZEC Marcel
Adjoint aux Travaux

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 9 décembre 2022



PERROS-GUIREC



LANNION